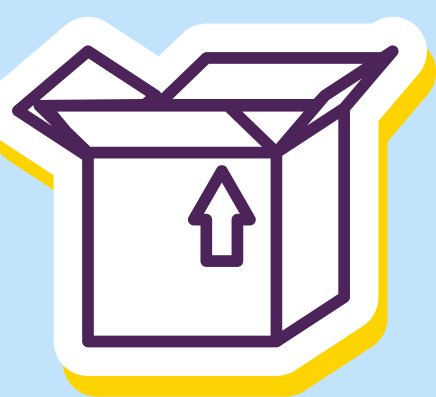


COMMENT ASSURER SA MARCHANDISE ?

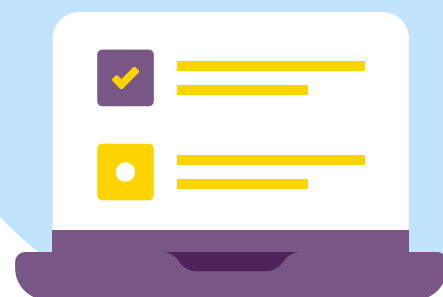
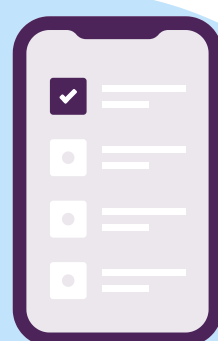


ÉTAPE 1 : L'EMBALLAGE

Utilisez un emballage solide en carton et surtout adapté à votre marchandise. Veillez à ne rien laisser dépasser du carton. Et pour terminer, sécurisez puis fermez bien le carton.

ÉTAPE 2 : LES OFFRES

Connectez vous sur votre espace client My Flying Box, puis cliquez sur l'onglet « Devis ». Renseignez ensuite toutes les informations relatives à l'expédition de votre colis. Et choisissez l'option de livraison qui vous convient le mieux parmi les offres proposées.



ÉTAPE 3 : L'ASSURANCE

Pensez à assurer vos expéditions !

Pour tous nos clients, nous avons une garantie My Flying Box en cas de perte/vol incluse dans toutes vos expéditions pour un montant plafonné à 50€ TTC sur présentation du justificatif. Libre à vous ensuite de rajouter notre assurance Ad Valorem pour protéger vos envois.

l'assurance Ad Valorem se base sur la valeur de la marchandise.

ÉTAPE 4 : EN CAS DE...

Litige avec le transporteur, l'assurance vous remboursera à hauteur de la valeur de la marchandise déclarée sur présentation d'un justificatif d'achat.

Par exemple : si vous assurez une paire de chaussures pour 298€, vous serez remboursé en cas de perte, vol ou dommage à hauteur de 298€.

